2007-05749/

Office national de l'énergie | National Energy Board

Communiqué

444, Septième Avenue S.-O., Calgary (Alberta) T2P 0X8

07/30

Pour publication immédiate
Le 14 septembre 2007

L'ONÉ annule l'audience relative à la demande d'Enbridge visant les droits et les tarifs de la canalisation 9

CALGARY — L'Office national de l'énergie (l'Office ou l'ONÉ) a annulé l'audience qu'il avait convoquée dans le but d'examiner la demande d'Enbridge Pipelines Inc. (Enbridge) visant la modification des droits de transport sur la canalisation 9, seul pipeline d'Enbridge dont le sens d'écoulement va d'est en ouest. L'audience devait débuter le 24 septembre 2007, à Stratford (Ontario).

Dans une lettre déposée devant l'Office en date du 12 septembre, Enbridge explique qu'elle a retiré sa demande parce qu'elle est arrivée à une entente avec la Compagnie pétrolière impériale Ltée (L'Impériale) quant aux modalités du service de transport sur la canalisation 9. L'Impériale est le plus important expéditeur sur la canalisation 9. Enbridge a également précisé dans sa lettre qu'elle déposerait devant l'Office une nouvelle demande visant les droits de 2008, ainsi qu'une autre demande en vue de rendre définitifs les droits provisoires actuels.

L'Office a relevé un certain nombre de questions à examiner dans le cadre de l'instance, notamment la base tarifaire, les besoins en produits et la question de savoir si des coûts en cas de valeur de récupération négative à la réforme définitive d'une installation doivent être perçus et, le cas échéant, dans quelle mesure. L'Office évaluera la nécessité d'examiner la question de la valeur de récupération négative, mais pas dans le contexte de l'audience.

Enbridge expédie 38 200 mètres cubes (240 000 barils) de pétrole par jour sur la canalisation 9, de Montréal à Sarnia (Ontario), puis à des raffineries situées à Corunna (Ontario). Le sens d'écoulement de cet oléoduc a été inversé pour le transport en direction ouest en 1999.

L'ONÉ est un organisme fédéral indépendant qui réglemente plusieurs aspects de l'industrie énergétique canadienne. Sa raison d'être est de promouvoir, dans l'intérêt public canadien, la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficience de l'infrastructure et des marchés énergétiques, en s'en tenant au mandat conféré par le Parlement au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.

-30-

Canada

Il est possible de consulter ce communiqué ainsi que l'ordonnance d'audience en question sur le site Web de l'Office, à l'adresse www.one-neb.gc.ca, sous la rubrique « Quoi de neuf? »

Renseignements :

Sarah Kiley
Agente des communications
Courriel : skiley@neb-one.gc.ca
Téléphone : 403-299-3633
TTY (téléscripteur) : 1-800-632-1663